



Collège Jean GUITON  
Secrétariat de Direction  
Affaire suivie par : Christelle MACAUD

Tél : 05 46 42 89 79  
Mél : christelle.macaud@ac-poitiers.fr

Adresse Postale :  
Avenue du Recteur Pierre MOISY  
17026 LA ROCHELLE Cedex 01

A Lagord, le 19 septembre 2022

Le Principal,

Aux parents d'élèves de collège,

**Objet : Campagne nationale de bourses de collège- Année scolaire 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de collège pour la rentrée 2022-2023 sont à effectuer du **jeudi 1er septembre** au **jeudi 20 octobre 2022 inclus** (délai de rigueur, aucun dossier ne sera accepté passé après cette date).

**Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège?**

La bourse nationale de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

La demande de bourses de collège dans les établissements publics est pluriannuelle (une seule demande de bourse durant la scolarité de l'enfant) et la bourse est attribuée chaque année après réexamen des données fiscales si le consentement est donné par la famille lors de la demande.

En ce sens, pour les familles d'élèves déjà boursiers dans l'établissement, ayant opté pour la reconduction automatique de la demande de bourse en ligne, aucune démarche n'est nécessaire. La demande sera instruite de manière automatique par l'actualisation des données fiscales.

**Ces évolutions contribuent à la modernisation et à la simplification de l'action publique.**

La demande de bourses s'effectue en **ligne** sur le portail Scolarité Services grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect, ou sous format papier (lorsque la demande en ligne ne peut se faire). -Un "flyer" est transmis à ce courrier et explique la démarche à suivre.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande.

En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courriel.

**Une plateforme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) pour toute aide nécessaire.**

## Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collègue?

Le demandeur de la bourse est la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales, c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins,
- En cas de résidence alternée de l'élève, il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse, ou des revenus de son ménage recomposé si c'est le cas (1 seule demande par enfant).
- En cas de modification de la situation familiale (décès d'un des parents, divorce ou séparation attestée ou changement de résidence exclusive de l'élève), les revenus de l'année 2021 du ménage du seul parent ayant désormais la responsabilité de l'élève seront retenus.

La bourse de collègue est obtenue en fonction de deux critères:

1) **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du ménage du demandeur.

**L'avis d'imposition est le document indispensable à la demande de bourses.**

2) **Les enfants à charge** : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collègue pour votre enfant:

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	15 951€	19 632€	23 313€	26 993€	30 695€	34 356€	38 037€	41 718€

### Pour en savoir plus :

Un simulateur accessible depuis [www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](http://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee) permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collègue pour votre enfant et estimer son montant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Principal



P.ROY

✂-----  
Coupon réponse à ramener, au plus tard, *au secrétariat / professeur principal du collège* de votre enfant pour le **30 SEPTEMBRE 2022**

Je soussigné.e.....,

responsable de l'élève .....

en classe de .....

**souhaite** effectuer une demande de bourse de collègue pour l'année 2022-2023, je saisis en ligne ma demande (voir flyer)

*Si vous avez besoin d'aide pour la saisie en ligne, adressez-vous au secrétariat du collège au 05 46 42 89 79.....*

ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de collègue pour l'année 2022-2023.

**ATTENTION** : ceci n'est pas la demande de bourse, vous devez saisir votre demande en ligne à l'aide de vos codes Éduconnect « parents » via : <https://educonnect.education.gouv.fr>



## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

### DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre 2022

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon avis  
d'imposition 2022  
sur les revenus 2021  
et celui de mon  
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe  
→ de mon compte  
**ÉduConnect**  
ou  
→ mes codes pour  
me connecter  
via **FranceConnect**

Plus d'informations au verso



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

### LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ÉduConnect ou  **France Connect**  
[teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Je clique sur "Mes services / Bourse de collègue" et j'arrive sur le service.
- 2** Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3** Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse et connaître son montant.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](https://education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

# ÉduConnect

Activez votre compte **ÉduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

## À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



### Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

### Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

## DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
[assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)